

TRAVAUX DIRIGÉS

NIVEAU : LICENCE2

ANNÉE ACADÉMIQUE 2019-2020

INTITULÉ DU COURS : ÉTHIQUE OU MORALE

TITULAIRE DU COURS : Prof AKÉ PATRICE

ENSEIGNANTS CHARGÉ DU TD : Dr KOUAKOU Guy, Dr Ezoua Léon, Dr Clément Kouassi N'DOUA

TEXTE À ÉTUDIER

Texte 1

Qu'est-ce que la bioéthique ?

La bioéthique est née de préoccupations morales suscitées par le développement de la médecine, de la recherche biomédicale et des biotechnologies. Toutefois, bien des questions soulevées à cette occasion n'étaient pas nouvelles et avaient occupé médecins, philosophes et théologiens depuis longtemps. Ce qui caractérise la bioéthique contemporaine, c'est son effort pour mettre en lumière des principes universels: le respect de l'autonomie, la bienfaisance et la justice. Les débats qu'ils ont suscités et la relative priorité qui est maintenant accordée à l'autonomie de la personne ont été accompagnés d'un changement profond de l'image du médecin et de la recherche: le modèle paternaliste classique est devenu difficile à défendre.

Respecter l'autonomie du patient, c'est rejeter toute instrumentalisation et donc respecter la dignité de la personne, c'est-à-dire sa valeur intrinsèque. Mais la personne n'est pas la seule entité qui possède une valeur intrinsèque; ainsi, assez naturellement, un souci bioéthique s'est étendu à d'autres entités: les animaux non humains, les êtres vivants et l'environnement, à qui un statut moral a été reconnu.

Les principes de la bioéthique disent comment il faut traiter les êtres qui possèdent un statut moral. Comme toute approche morale, la bioéthique doit répondre à ces deux questions: qui est-ce qui compte moralement et comment se comporter vis-à-vis de lui ? La question du comment en soulève à son tour deux: sur quelle théorie éthique fonder les principes et peut-on directement les appliquer au domaine de la bioéthique ? [...] Bref, si la bioéthique est bien sûr liée à la déontologie médicale et aux déclarations de nature politique et juridique des institutions

nationales et internationales, elle est aussi une discipline philosophique à part entière.

Bernard Baertschi, *L'encyclopédie philosophique « Bioéthique »*, 2016

Texte2

Penser qu'on accomplit un devoir quand on escompte en tirer du mérite est une posture commune – que Kant récuse pourtant. En effet, agir en vue d'un quelconque mérite, c'est ne plus agir simplement par devoir, de manière désintéressée, mais pour une récompense : Kant explique ainsi la tendance des moralistes (du XVII^e siècle par exemple) à nier l'existence d'actions effectuées selon le pur devoir.

Si nous avons tiré jusqu'ici notre concept du devoir de l'usage commun de la raison pratique, il n'en faut nullement conclure que nous l'ayons traité comme un concept empirique. Loin de là, si nous appliquons notre attention à l'expérience de la conduite des hommes, nous nous trouvons en présence de plaintes continuelles et, nous l'avouons nous-mêmes, légitimes, sur ce fait qu'il n'y a point d'exemples certains que l'on puisse rapporter de l'intention d'agir par devoir, que mainte action peut être réalisée conformément à ce que le devoir ordonne, sans qu'il cesse pour cela d'être encore douteux qu'elle soit réalisée par devoir et ainsi qu'elle ait une valeur morale. Voilà pourquoi il y a eu en tout temps des philosophes qui ont absolument nié la réalité de cette intention dans les actions humaines et qui ont tout attribué à l'amour-propre plus ou moins raffiné ; ils ne mettaient pas en doute pour cela la justesse du concept de moralité ; ils parlaient au contraire avec une sincère affliction de l'infirmité et de l'impureté de la nature humaine, assez noble, il est vrai, suivant eux, pour faire sa règle d'une idée si digne de respect, mais en même temps trop faible pour la suivre, n'usant de la raison qui devrait servir à lui donner sa foi que pour prendre souci de l'intérêt des inclinations, soit de quelques-unes d'entre elles, soit, si l'on met les choses au mieux, de toutes, en les conciliant entre elles le mieux possible.

Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 1785

Texte 3 :

Nature et norme

D'où vient que l'on interprète encore aujourd'hui comme un péché contre la nature humaine, comme un geste de transgression cette volonté de dépasser la

condition naturelle que permettent les sciences et les techniques ? Sans doute de ce que l'on prête à la Nature un caractère sacré qui ne laisse pas d'étonner quand on songe à la force des arguments rationalistes issus du siècle des Lumières et qui ont constitué la toile de fond de notre éducation républicaine. Il devrait pourtant s'imposer que l'on transgresse moins la nature elle-même que l'ordre auquel on est tenté de la soumettre. Si elle ne nous apparaissait pas comme un tout ordonné et donc limité – un cosmos, en quelque sorte –, on ne voit pas comment on pourrait être accusé de vouloir en contester les lois ou limites. Si la Nature était à nos yeux un simple donné, en lui-même moralement neutre, si elle se bornait à définir pour nous le réceptacle de ce qui existe, on ne voit pas comment on pourrait l'invoquer au titre d'une norme par rapport à laquelle tel geste se trouverait désigné comme transgressif. Mais là est peut-être la difficulté, qui explique notre réticence devant les manipulations issues des biotechnologies : nous avons beaucoup de mal à ne pas considérer la Nature comme une puissance qui impose ses normes et à laquelle il ne faudrait pas désobéir, sous peine de damnation.

Jean-Michel Besnier, *Demain les posthumains : le futur a-t-il encore besoin de nous ?*, 2009

Introduction
Recherche de la raison postmoderne

Dans *Postmodern Ethics* (Oxford, Blackwell, 1993) – ouvrage dont ces essais développent les thèses –, j'examinais les changements que la nouvelle optique postmoderne a suscités ou peut susciter dans notre compréhension traditionnelle de la moralité et de la vie morale. J'avais avancé que la fin de certains espoirs et ambitions modernes, combinée à l'évanouissement de l'illusion dont ils dépendaient à la fois les mécanismes sociaux et les comportements individuels, nous permet de voir la vraie nature des phénomènes moraux avec plus de clarté que jamais. Et surtout, elle rend visible le statut « primitif » de la moralité : bien avant que l'éducation nous inculque les règles de conduite édictées et promues par la société, bien avant qu'elle nous exhorte à suivre certains modèles plutôt que d'autres, nous nous trouvons déjà en situation de *choix moral*. Nous sommes, pour ainsi dire, inéluctablement – *existentiellement* – des êtres moraux : en d'autres termes, confrontés au défi de l'Autre, le défi de la responsabilité de l'Autre qui conditionne *l'être-pour*. Au lieu de découler d'une convention sociale et d'une formation personnelle, cette *responsabilité-de* trace les contours de la scène primitive dont procèdent les conventions sociales et la formation personnelle, à laquelle elles renvoient pour tenter de la redéfinir et de la gérer.

Ce postulat ne participe en aucun cas à l'antique et, dans l'ensemble, stérile débat sur « la bonté fondamentale » ou « le mal fondamental » de l'Homme. « Être moral » ne signifie pas « être bon » mais utiliser sa liberté de paternité et/ou d'action pour choisir entre le bien et le mal. Affirmer que les hommes sont des « êtres essentiellement

« bons » ne revient pas à dire que nous sommes foncièrement bons ; et soutenir que les règles construites et enseignées par la société sont secondaires en regard de la condition morale originale ne revient pas à dire que le mal découle de la déformation ou de la dégradation de la bonté originale par les pressions malsaines ou les conventions imparfaites de la société. Prétendre que la condition humaine est morale avant d'être ou de pouvoir être quoi que ce soit signifie que bien avant qu'on ne nous indique avec autorité ce qui est « bien » et ce qui est « mal » (parfois même, ce qui n'est ni l'un ni l'autre), nous sommes confrontés au choix entre le bien et le mal ; et ce dès la toute première, et inévitable, rencontre avec l'Autre. Cela suppose alors – qu'on le veuille ou non – que nous affrontons notre situation en tant que problème moral et nos choix de vie en tant que dilemmes moraux. Il s'ensuit que nous portons des responsabilités morales (celles du choix entre le bien et le mal) bien avant qu'on ne nous en donne ou que nous en prenions par le biais de contrats, calculs d'intérêts ou de ralliement à une cause. Il s'ensuit par là même que pareilles responsabilités concrètes ont peu de chances d'épuiser et de remplacer complètement la responsabilité morale originale qu'elles s'efforcent de transcrire en un ensemble de règles modérées ; et que la réalité de la responsabilité morale ne peut être que cachée, pas abrogée.

Ce fait premier de notre existence au monde en tant, avant toute autre chose, que condition de choix moral, n'est pas la promesse d'une vie frivole et insouciant. Au contraire, elle rend notre position particulièrement inconfortable. Devoir choisir entre le bien et le mal revient à se trouver en situation d'ambivalence. Ce ne serait qu'un souci relativement mineur si le choix se limitait à opter entre le bien ou le mal, chaque notion étant clairement et indubitablement définie ; s'il se limitait en particulier à opter pour sa propre responsabilité de l'Autre ou s'en désister – là encore en sachant certainement ce qu'implique cette « action en responsabilité-de-choix » dans tout état de cause, ce n'est pas le cas. La Responsabilité de l'Autre est elle-même irréprochable, d'un point de vue moral, et elle ne peut être que cachée, pas abrogée.

